



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 19550

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse du taux de TVA de 20,6 % à 5,5 % pour les abonnements domestiques à l'électricité et au gaz, ainsi que le prévoit le projet de loi de finances pour 1999. Il lui fait remarquer, à cet égard, que les réseaux de chaleur ne sont pas concernés par cette baisse alors qu'ils desservent essentiellement les logements sociaux, habités par des ménages aux ressources modestes et situés dans des quartiers difficiles, lesquels constituent l'une des priorités de l'Etat et des collectivités locales dans le cadre de la politique de la ville. Cette lacune ne manque pas d'étonner, la baisse de la TVA sur l'énergie ayant été décidée dans un objectif de justice sociale, cher au Gouvernement. En conséquence, il lui demande d'envisager l'extension de l'abaissement du taux de TVA à l'ensemble des réseaux de chaleur.

Texte de la réponse

Contrairement aux fournitures de gaz et d'électricité, la distribution d'énergie calorifique par les réseaux de chaleur ne figure pas dans la liste communautaire des opérations que les Etats membres peuvent soumettre au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée. La mesure proposée ne peut donc pas être envisagée, car elle serait contraire au droit communautaire. La Commission européenne a d'ailleurs répondu à la France, qui l'avait interrogée sur la possibilité de soumettre la fourniture d'énergie calorifique au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée, par la négative. Le Gouvernement a demandé à la commission d'envisager d'intégrer la fourniture d'énergie calorifique dans la liste des biens et services pouvant être soumis au taux réduit de la TVA. En tout état de cause, même quand ils sont desservis par un réseau de chaleur, les ménages modestes consomment également du gaz et de l'électricité et bénéficieront de la mesure relative aux abonnements.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19550

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5247

Réponse publiée le : 22 février 1999, page 1056